



Le Maire de la commune de Lussac-les-Châteaux,
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,
Vu la délibération en date du 20200629-14 en date du Conseil Municipal du 29 juin 2020 portant détermination des ratios promus/promouvables,
Vu l'arrêté n°2020-294 en date du 31 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables après avis du CST en date du 17 décembre 2020, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de six ans,

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal 2^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DOREAU Julien	H	Adjoint technique/..../....	16/04/2026
2/..../..../..../....
3/..../..../..../....
4/..../..../..../....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	5	5
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	
Effectif du grade d'avancement	2	4

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Lussac-les-Châteaux, le 13 avril 2026

Le Maire,
Jean-Luc MADEJ,



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.